

**5 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

- ❖ QUELS SERONT LES IMPACTS ASSOCIÉS AU PROJET D'INVESTISSEMENT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE POUR L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE?

La réalisation du projet permettra de raccorder les installations d'un client désirant injecter du gaz naturel produit sur le territoire de Gaz Métro dans le réseau existant de Gaz Métro. Le projet permettra, entre autres, de diversifier les sources d'approvisionnement et de réduire les émissions de GES en favorisant la consommation d'une énergie renouvelable et ce, sans impact négatif sur la qualité de la prestation de service de distribution de gaz naturel.

De plus, le fait de pouvoir produire du gaz naturel localement pourrait, dans certains cas, avoir des effets connexes intéressants pour la clientèle de Gaz Métro. À titre d'exemple, l'ajout de production de biométhane dans le réseau de distribution pourrait retarder ou annuler des projets de renforcement de réseau potentiellement requis en lien avec l'augmentation de la demande locale ou régionale.

Finalement, l'injection de biométhane dans le réseau de distribution pourrait favoriser la création d'une demande accrue de gaz naturel. L'engouement des consommateurs pour des énergies vertes est en croissance constante et la possibilité de consommer du gaz naturel local et renouvelable pourrait éventuellement représenter un attrait non négligeable de la consommation de gaz naturel.

- ❖ QUELS SERONT LES IMPACTS SUR LA QUALITÉ DU MESURAGE POUR LA CLIENTÈLE À PROXIMITÉ DU PROJET?

Aucun impact négatif n'est prévu puisque les normes de qualité devront être respectées. Le gaz naturel renouvelable injecté dans le réseau gazier devra respecter la norme BNQ 3672-100, dans laquelle l'ensemble des caractéristiques susceptibles d'assurer la compatibilité avec le gaz naturel sont spécifiées. Conformément à cette norme, la quantité d'énergie par unité de volume (MJ/m<sup>3</sup>), définie par le pouvoir calorifique du biométhane, doit rencontrer la même exigence que le gaz naturel présent dans le réseau.

Original : 2012.09.28

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3809-2012
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 9 NOV. 2012
Pièces n°: NON

COTE E

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3809-2012
PIÈCE NO: C-SE-AQLPA-0014
Date: 9 NOV. 2012

Gaz Métro – 1, Document 1  
Page 27 de 30